

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION  
RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE  
LE 17 SEPTEMBRE 2009, À 16 H 30, À  
LA SALLE DE CONFÉRENCES DE  
L'ORGANISME À ROUYN-NORANDA,  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-  
PIERRE CHARRON, PRÉSIDENT.

---

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Mesdames Anne-Marie Béland  
Johanne Jean  
Stéphanie Lamarche  
Linda Perron-Beauchemin

Messieurs Philippe Barette  
Ulrick Chérubin  
Jacques Riopel  
Sylvain Trudel

Étaient absentes et absents

Mesdames Mélissa Desrochers  
Céliane Taillefer  
Messieurs Mario Provencher  
Jean-Maurice Matte  
Daniel Rancourt  
André Vézeau  
Marcel Loyer  
Fernand Trahan  
Normand Houde  
Luc Dupuis

Observateurs

Marc Buteau, bureau du député Daniel Bernard  
Johanne Boucher, bureau du ministre Pierre Corbeil  
Olivier Duchesne, bureau du député François Gendron  
Denis Moffet, MAMROT  
Gracia Laforge, MAMROT

Le personnel

Mesdames Martine Rioux, directrice générale  
Sarah Charbonneau, agente de développement  
Diane Guillemette, responsable des communications  
Messieurs Pierre-Philippe Dupont, agent de développement  
Simon Letendre, directeur adjoint  
Jean-François Turcotte, agent de développement

Invités : Benoît Villeneuve, MRNF  
Martin Gingras, MRNF

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Jean-Pierre Charron souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par Mme Anne-Marie Béland, de laisser l'ordre du jour ouvert et de l'accepter tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. PROCÈS-VERBAL DU 27 AOÛT 2009

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne-Marie Béland, appuyé par M. Jacques Riopel, d'ajouter M. Sylvain Trudel et M. Marcel Loyer au nombre des absents et d'accepter le procès-verbal du 27 août 2009 tel que corrigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3.1 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

En termes de suivi, Mme Martine Rioux précise que l'entente agroalimentaire chemine de façon positive et que, selon nos indications, elle devrait se signer avant la fin de septembre.

### 4. FINANCES

#### 4.1 BUDGET FDR

M. Simon Letendre présente les derniers chiffres après cinq mois d'opération.

#### 4.2 BUDGET CRÉ-FONCTIONNEMENT

M. Simon Letendre fait le même exercice à partir du budget relié au fonctionnement. Il précise les écarts et fait état d'un léger déficit à prévoir.

#### 4.3 RURALITÉ

En février 2007, la CRÉ devait conclure une entente spécifique avec le MAMR portant sur la ruralité, pour laquelle elle avait réservé 50 000 \$ par année sur 3 ans.

Toutefois, même si l'entente ne s'est jamais signée, le conseil d'administration de la CRÉ a tenu à conserver à l'emploi l'agente de développement attirée à la ruralité (qui ne fait pas partie de l'équipe de base des agents de développement de la CRÉ) depuis février 2007.

Considérant l'accord de principe quant à la poursuite des travaux liés à la ruralité;

Considérant l'importance accordée au dossier de la ruralité dans le développement de la région;

Considérant les nombreux dossiers en cours de réalisation et l'importance de leur continuité;

078-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Sylvain Trudel, appuyé par M. Jacques Riopel, d'affecter un montant de 35 000 \$ à même le FDR afin de compléter le financement 2009-2010 de l'agente de développement en ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 VAT-FONCTIONNEMENT

À l'été 2006, la CRÉ a procédé à l'embauche d'un agent de développement pour amorcer le projet qui allait devenir Valorisation Abitibi-Témiscamingue. À ce moment, les différents bailleurs de fonds, dont la CRÉ, souhaitaient débiter le projet en ne payant que les frais de base liés à l'agent de développement et la concertation (160 000 \$ sur trois ans). Desjardins s'est par la suite retiré de l'entente après la première année. Enfin, ce n'est que 18 mois plus tard que la CRÉ concluait une deuxième entente de partenariat avec Emploi-Québec pour la réalisation d'une série de projets (720 000 \$ pour les trois ans) venant à échéance le 31 décembre 2010.

L'orientation privilégiée consiste à fusionner les deux ententes VAT (fonctionnement et projets) au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il faudra également évaluer la possibilité d'élargir l'entente pour intégrer, en plus de VAT, d'autres volets à l'entente tels des stratégies d'accueil des nouveaux arrivants, les agents de migration Desjardins ou d'autres actions

territoriales ou régionales. Cela permettrait d'obtenir une stratégie intégrée de l'envergure de celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie.

Par contre, afin de développer une telle entente, il faut assurer un pont financier au volet fonctionnement de VAT, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010.

Considérant le Plan stratégique de développement 2007-2011 de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant l'accord de principe quant à la poursuite des travaux liés à VAT;

Considérant que les deux ententes de VAT devront être fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2011;

079-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Ulrick Chérubin, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, d'interpeller, dans un premier temps, les partenaires actuels des ententes de VAT afin d'amorcer le travail de concertation qui mènera à une entente au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Aussi, l'étendue de cette entente devra être définie et pourrait inclure d'autres volets que le financement de VAT. De plus, des sommes maximales en provenance du FDR de 40 000 \$ pour l'année 2009-2010 et 30 000 \$ pour l'année 2010-2011 devront être réservées pour assurer le pont financier du volet fonctionnement de VAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. FONDS

### 5.1 IMMIGRATION (ENTENTE SPÉCIFIQUE)

L'Entente spécifique triennale sur l'immigration pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue reflète la volonté commune du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue de mettre en place des projets visant à soutenir l'accueil et l'attraction des **personnes immigrantes** dans la région et à favoriser leur intégration par les différentes mesures contenues dans l'Entente.

Les partenaires consacrent une enveloppe annuelle de 125 000 \$ sur trois ans afin de soutenir des initiatives ou projets ayant comme finalité la mise en place d'un **service d'accueil et d'intégration de la personne immigrante** dans chaque territoire de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et desservant l'ensemble de la MRC.

Un autre volet de l'entente vise à initier ou soutenir financièrement des activités complémentaires à celles développées aux paliers régional et local en matière d'attraction de la main-d'œuvre immigrante.

080-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Ulrick Chérubin, appuyé par M. Sylvain Trudel, d'autoriser le président à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. RESSOURCES NATURELLES

### 6.1 MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES MINES : AVIS RÉGIONAL

Le gouvernement du Québec publiait récemment sa première Stratégie minérale dont les orientations sont de créer de la richesse et de préparer l'avenir du secteur minéral, d'assurer un développement des ressources minérales respectueux de l'environnement ainsi que de favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu. Dans la foulée de cette stratégie, le

gouvernement du Québec travaille en ce moment à modifier la Loi sur les mines ainsi que la Loi sur la qualité de l'environnement afin de favoriser l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés.

C'est dans cette optique que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a fait parvenir à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ), le 17 août dernier, un document de travail intitulé « Proposition de modifications à apporter à la Loi sur les mines » dans le but de consulter cette dernière sur les orientations proposées.

L'objectif de ce document est d'exposer un résumé des réflexions des intervenants de la Table régionale sur les ressources minérales, ainsi que d'autres entités régionales, concernant les modifications proposées par le MRNF dans le but de générer un avis régional qui sera acheminé au MRNF.

Dans le but d'élaborer un avis régional conséquent et concerté, les groupes suivants ont été consultés :

- Table régionale sur les ressources minérales de la CRRNT;
- Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) ;
- Aménagistes des MRC régionales (à l'exception du Témiscamingue).

L'objectif poursuivi par la CRÉ est de rédiger un avis régional prenant en considération les commentaires et les questionnements ainsi que les modulations proposées par les intervenants consultés. Il est important que cet avis soit envoyé au MRNF le plus tôt possible de façon à s'assurer que les commentaires émanant de la région soient pris en considération lors de la rédaction de l'énoncé final du projet de modification à la Loi sur les mines qui devrait être présenté à l'Assemblée nationale le 6 novembre prochain.

Si les membres ont des commentaires, ils sont priés de les envoyer à M. Pierre-Philippe Dupont d'ici le lundi 21 septembre.

## 6.2 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE ET D'UN VICE-PRÉSIDENT OU D'UNE VICE-PRÉSIDENTE À LA TABLE RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

081-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Ulrick Chérubin, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, de nommer M. Denis Bois à titre de président de la Table régionale sur les ressources minérales et M. Gérard Houle comme vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6.3 SUIVI DU COLLOQUE SUR L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE (ACTES ET PLAN D'ACTION)

Mme Sarah Charbonneau présente les actes du Colloque sur l'économie forestière. À l'aide d'une présentation PowerPoint elle rappelle les priorités identifiées dans la planification stratégique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et fait état du projet de plan d'action. Elle précise que ce plan d'action ne vise pas le parc industriel actuel, mais la diversification de l'économie forestière. Pour chacune des actions identifiées, des critères d'évaluation et un échéancier seront identifiés. Ce plan pourrait être adapté aux réalités de chacune des MRC de la région et sera présenté à la Commission économique la semaine prochaine.

C'est M. Jean-François Turcotte qui prendra la relève de Mme Charbonneau pendant son congé de maternité.

#### 6.4 PROGRAMME PONTS-PONCEAUX

M. Simon Letendre explique que le Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État (PMA) est géré en partenariat avec le milieu régional, par l'entremise d'une entente de gestion entre la Conférence régionale et la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

De façon plus spécifique, le PMA vise à améliorer ou remplacer les structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier.

Relativement à l'administration des fonds, la Conférence régionale ne bénéficie d'aucun montant pour gérer le programme. Pour les montants accordés à la région, 1,9 M\$ sont disponibles pour la période 2009-2010 et une seconde enveloppe équivalente sera disponible pour la période 2010-2011. Les sommes qui ne seront pas dépensées au 31 mars de 2010 ne seront pas transférables pour la deuxième année du programme. Il en va de même pour la deuxième année.

Plusieurs éléments nuisent à la mise en œuvre du programme : la faible participation financière du gouvernement, la complexité à remplir une demande, le manque de flexibilité dans l'administration des projets sur le plan régional et les critères d'admissibilité au fédéral. La « contribution du milieu » est l'élément le plus sévèrement critiqué dans ce programme par une vaste majorité de nos partenaires.

La CRÉ a proposé aux MRC de gérer le programme sur leur territoire respectif selon une répartition théorique de l'enveloppe financière.

Considérant que les MRC Abitibi et Abitibi-Ouest se retirent du Programme, l'argent dévolu à ces deux MRC sera réparti aux trois autres MRC. Si des projets émergent dans ces deux MRC, les promoteurs seront dirigés vers les MRC concernées qui n'excluent pas l'idée de se préparer pour l'an II du Programme.

Il est important de noter que la Conférence régionale doit donner son accord au MRNF au moyen d'une résolution.

Les membres souhaitent qu'une lettre soit envoyée afin d'indiquer à la ministre que ce type de programme ne devrait pas remplacer le volet II. Le programme n'est pas facile à appliquer, il faut mettre en garde la ministre.

#### 7. TRANSPORT :

##### 7.1 PLAN D'ACTION POUR UNE ENTENTE EN TRANSPORT – PLAN DE TRAVAIL

Mme Martine Rioux explique que les tables sur le transport mises sur pied au fil des ans apparaissent d'une grande aide pour le ministère des Transports (MTQ). C'est pourquoi il souhaite signer une entente afin de concerter les principaux intervenants touchant au transport. Il s'agirait d'une entente de trois ans, à parité entre le MTQ et la CRÉ, de 75 000 \$ par année. Le contenu sera déterminé sous peu et sera présenté à la Commission économique.

082-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par Mme Stéphanie Lamarche, d'aller de l'avant avec le ministère des Transports en faveur d'une entente de trois d'un montant de 75 000 \$ par année afin de concerter les principaux intervenants régionaux sur le transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7.2 ÉTUDE TRANSPORT COLLECTIF INTERMRC

- CONSIDÉRANT qu'en 2007, une nouvelle politique sur le transport collectif de personnes était lancée;
- CONSIDÉRANT que le contenu de cette politique offrait trois volets, dont le volet 2 qui propose une planification régionale du transport collectif;
- CONSIDÉRANT que ce volet s'adresse aux CRÉ et qu'il vise la mise en place d'une vision commune et régionale en matière de transport collectif, soit la réalisation à l'échelle régionale d'un projet de planification des services de transport collectif sur l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT que ce volet prévoit la contribution financière de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) équivalente à celle de la CRÉ, pour une subvention maximale de 100 000 \$ (50 % CRÉ – 50 % MTQ);
- CONSIDÉRANT qu'un comité technique a travaillé à un devis d'étude sur les besoins en décembre 2008;
- CONSIDÉRANT que cette étude pourra être suivie d'une étude complémentaire de faisabilité en 2010-2011 qui présente également la possibilité d'être subventionnée par le MTQ;
- CONSIDÉRANT que la firme retenue est C.C. Consultants en collaboration avec l'UQAT pour les parties touchant la formulation des questions d'entrevues, de *focus group* et de sondage;
- CONSIDÉRANT que l'étude devra se réaliser entre la fin septembre 2009 et la fin mars 2010;

083-09 :

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est résolu unanimement de déposer une demande de subvention de 50 000 \$ auprès du MTQ dans le cadre du volet 2 de la Politique sur le transport collectif de personnes qui représente une contribution équivalente à celle entérinée par la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue.

## 8. FORUM JEUNESSE :

### 8.1 RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CRÉ À SIGNER LES CONVENTIONS

- CONSIDÉRANT QUE le travail du Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans la nouvelle Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention de subvention est préalable au versement des montants que doit recevoir le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue pour ses frais de fonctionnement ainsi que le Fonds régional d'investissement jeunesse;
- CONSIDÉRANT QUE la dernière convention est échue depuis le 31 mars 2009;
- CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention doit se faire rapidement et que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue ne se réunira pas avant plusieurs

semaines en raison des élections municipales qui auront lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2009;

084-09 :

IL EST PROPOSÉ par M. Ulrick Chérubin, appuyé par Mme Anne-Marie Béland, d'autoriser la direction générale de la Conférence régionale à signer la convention de subvention qui concerne le Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

## 8.2 POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENT DANS L'AJS TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE (TÉVA)

Depuis 2003, plusieurs partenaires régionaux sont réunis au sein du Comité régional MFTA afin que l'Abitibi-Témiscamingue soit en mesure d'offrir des services et des solutions adaptés aux personnes éloignées du marché du travail.

Le projet Transition école vie active (TÉVA) est déjà implanté dans certaines régions du Québec. Il s'adresse aux élèves âgés de 14 à 21 ans qui ne suivent pas un parcours régulier. Ces jeunes ont des besoins particuliers. L'initiative permet de les aider à développer un projet de vie conforme à leurs aspirations et à leurs besoins.

Le projet comprend l'embauche pour trois ans d'un coordonnateur régional qui est impliqué à la fois sur le comité régional et sur les comités locaux. Actuellement, quatre commissions scolaires ont confirmé leur participation. En collaboration avec le coordonnateur régional, l'intervenant local implante la mesure TÉVA; il développe un plan de transition avec le jeune, ses proches et les intervenants du milieu.

C'est un projet complexe comprenant plusieurs partenaires. Toutefois, il n'implique pas la création de nouvelles structures. L'un des objectifs est de changer les façons de faire et d'améliorer l'efficacité des collaborations entre les intervenants de la santé et de l'éducation. Cet enjeu représente un défi important.

La coordination régionale de TÉVA est nécessaire pour permettre un déploiement harmonieux. Bien que la participation financière du MELS soit incertaine pour la 3<sup>e</sup> année de l'entente, la réalisation du projet dans sa totalité est assurée par le FJAT.

CONSIDÉRANT qu'un important besoin de mieux préparer l'élève handicapé à la vie active en Abitibi-Témiscamingue a été clairement identifié par le comité régional *Milieu de formation et de travail adapté (MFTA)*;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 a parmi ses priorités de favoriser une meilleure intégration des personnes handicapées à la communauté;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 a parmi ses priorités de poursuivre les efforts visant à soutenir la persévérance scolaire chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que quatre des cinq commissions scolaires de la région se sont engagées à participer au projet-pilote régional *Transition-école vie active*;

CONSIDÉRANT que les centres de santé et des services sociaux Les Eskers de l'Abitibi, Des Aurores-Boréales, du Lac-Témiscamingue et le Partage des Eaux se sont engagés à participer au projet-pilote régional *Transition-école vie active*;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014* stipule qu'il faut accompagner les jeunes dans leur intégration au marché du travail, permettre aux jeunes ayant un handicap ou des troubles mentaux graves d'obtenir un emploi et soutenir les familles dont les enfants ont des besoins particuliers;

085-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barette, appuyé par Mme Stéphanie Lamarche, d'appuyer le projet TÉVA et d'investir 40 000 \$ à la signature de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ENTENTE AUTOCHTONE – ORIENTATION

Mme Martine Rioux explique que l'entente autochtone est signée depuis peu. Après les difficultés et les succès de la dernière entente, Mme Rioux explore la possibilité de développer l'entente sous trois volets : 50 % des fonds pourraient être consentis au Témiscamingue qui vit une situation particulière avec quatre communautés anglophones, 25 % destinés à l'emploi en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et le dernier 25 % destinés à des projets en faveur des jeunes plus démunis des communautés de Kitcisakik et du Lac Simon. L'entente est de 100 000 \$ sur trois ans.

Ces nouvelles orientations sont à négocier. Les membres donnent leur accord à cet enlèvement.

10. ENTÉRINEMENT : M. CLAUDE GAGNON POSTE DE VICE-PRÉSIDENT À LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

086-09 : IL EST PROPOSÉ par M. Sylvain Trudel, appuyé par M. Ulrick Chérubin, de nommer M. Claude Gagnon vice-président de la Commission économique régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. POINTS D'INFORMATION :

11.1 EMBAUCHE D'UN DÉMARCHEUR BOIS

Mme Rioux explique que peu de candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel de candidatures pour un démarcheur bois. Il est difficile de retrouver chez une seule personne les qualités d'un bon ingénieur et d'un bon communicateur. D'autres pistes seront explorées et seront soumises aux membres sous peu.

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 8 h 30.